

INFO REVIPAC

ACTIONS RÉGIONALES

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE NOVATISSUE

ÉDITO



Le processus d'agrément est arrivé à son terme, après une intense période de travail de l'ensemble des parties prenantes qui ont élaboré un nouveau cahier des charges, participé à la préparation des agréments des deux sociétés agréées. Les divers éléments techniques se mettent en place, le nouvel agrément entre en application.

REVIPAC qui représente la filière Emballage Papier Carton a apporté sa contribution à ces travaux et nous sommes heureux de constater que le cahier des charges et naturellement l'agrément, ont intégré notre préoccupation traditionnelle, la contribution du système au développement local.

En effet, le dispositif de REP doit, dans toute la mesure du possible, contribuer au développement économique et industriel des territoires. Il donnera alors tout son sens au geste citoyen du trieur, tout en lui permettant de mesurer la réalité et la portée de celui-ci.

Naturellement, REVIPAC continuera à s'engager à la fois à la réussite du dispositif, car c'est l'intérêt général et l'intérêt de la planète qu'il réussisse et que 75% des emballages soient recyclés, et au recyclage de proximité, donnant ainsi la visibilité du dispositif aux citoyens et assurant le juste retour de leurs efforts.

Nous avons su adapter nos engagements pour intégrer les enseignements du passé et modifier en conséquence notre proposition de reprise et de recyclage, comme vous pouvez le découvrir dans ce numéro.

Fidèle à sa conception du dispositif, REVIPAC qui s'est engagé clairement dès l'origine pour permettre l'accès, de chaque citoyen et de toutes les collectivités, à la collecte et au tri, en facilitant le « geste de tri » et en garantissant la reprise et le recyclage effectif des produits collectés et triés, est bien résolu à poursuivre dans cette voie. ”

Max Lamiot
Président de REVIPAC

SOMMAIRE

Édito de Max Lamiot, Président de REVIPAC	1
Enjeux de société	1
Visite de la papeterie Novatissue à Laval sur Vologne	2
L'exposition REVIPAC	2
Entretien avec M. Pasquini, Président de la papeterie	3
Le dispositif collecte-tri-recyclage, un choix responsable	4
Nouvel agrément barème E	4
En savoir plus	4

ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Le choix du recyclage de proximité au service du développement local.

Dès l'origine, la filière emballage papier-carton, représentée par Revipac, s'est engagée dans la réussite du dispositif afin d'atteindre le taux de 75% de recyclage défini par le Grenelle de l'environnement. Elle a fait du recyclage de proximité une priorité, assurant ainsi la visibilité de ce dispositif aux citoyens et permettant le juste retour de leurs efforts.

Donner du sens au geste de tri.

591 millions de français sont desservis par le dispositif de collecte Eco-Emballages et Adelphe. Il est donc important d'inciter et de motiver les citoyens à mieux trier. En recyclant au niveau local, Revipac joue un véritable rôle pédagogique en donnant de la visibilité à la chaîne, qui part du geste de tri au recyclage final, et permet de donner une seconde vie à la matière des emballages usagés.

Développer les emplois et activités locales.

Les débouchés et le développement du tissu industriel sont assurés par le dispositif conçu dans une logique de développement des territoires : approvisionnement des papetiers en matière à recycler, consolidation et développement de l'emploi, création maximale de valeur... La proximité permet également de réduire l'impact environnemental en optimisant les distances et en minimisant les transports. Par ce choix, Revipac cherche à assurer une contre-partie positive aux efforts des citoyens

et à leur contribution financière. Cela renforce le sentiment d'agir sur l'environnement et ce, au bénéfice de la communauté.

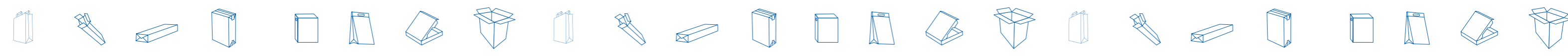
Une démarche solidaire.

Une offre transparente avec des prix publics et des conditions identiques garanties pour toutes les collectivités locales. La filière a également fait le choix d'adapter ses prescriptions techniques minimales afin d'améliorer les performances et assurer le recyclage d'un maximum d'emballages ménagers usagés collectés sélectivement. Ces efforts sont cohérents et reflètent **la démarche de Revipac : construire un partenariat avec les collectivités pour développer ensemble une véritable société de recyclage.**

Une vision d'avenir.

En construisant cette économie circulaire, l'ensemble de la filière emballage s'implique dans la réduction des impacts environnementaux, contribue à allonger la durée de vie de la matière et à transformer les déchets en ressources. La filière continue donc jour après jour à innover, à améliorer ses approches techniques et ses produits dans une démarche globale d'éco-conception. Le choix de Revipac s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable confortée par le cahier des charges de l'agrément.





VISITE DE LA PAPETERIE NOVATISSUE À LAVAL SUR VOLOGNE (88)

Le 31 mars 2011, REVIPAC organisait la visite de la Papeterie Novatissue située à Laval sur Vologne près d'Epinal, dans les Vosges. A l'ordre du jour : le processus de recyclage des Emballages Liquides Alimentaires usagés ou ELA.

Découvrez le compte-rendu détaillé de cette journée riche d'enseignements...

Novatissue est une filiale du Groupe Lucart, fabricant de papier frictionné pour emballages souples et de papier tissu.

LE GROUPE

- Chiffre d'affaires : 350 millions d'euros
- Effectif total : 1 050 employés
- Production de papier : 280 000 tonnes par an
- 5 usines de production
- Implantation : France et Italie
- 9 machines à papier
- 53 lignes de transformation

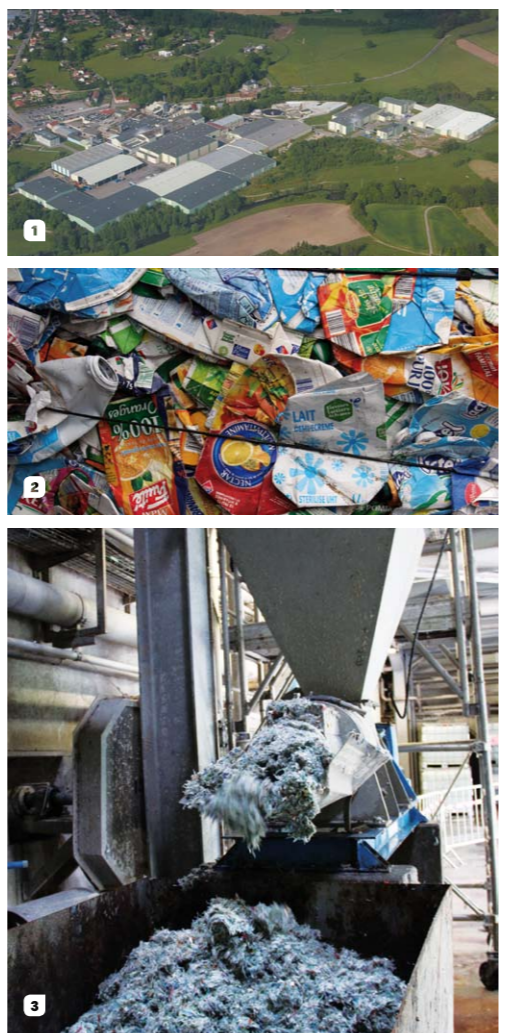
Certifications :

A l'occasion de la visite de la papeterie Novatissue à Laval sur Vologne, les représentants de Lucart group étaient au rendez-vous pour présenter leurs engagements dans la protection de l'environnement et les concepts innovants appliqués à la papeterie acquise en octobre 2008. Groupe papetier italien, Lucart group est un des principaux producteurs européens de papier frictionné pour emballage souple et l'un des 10 plus grands producteurs de papier tissu (papier hygiénique, essuyage, serviette, etc.). En deux ans, cette expertise alliée à un plan

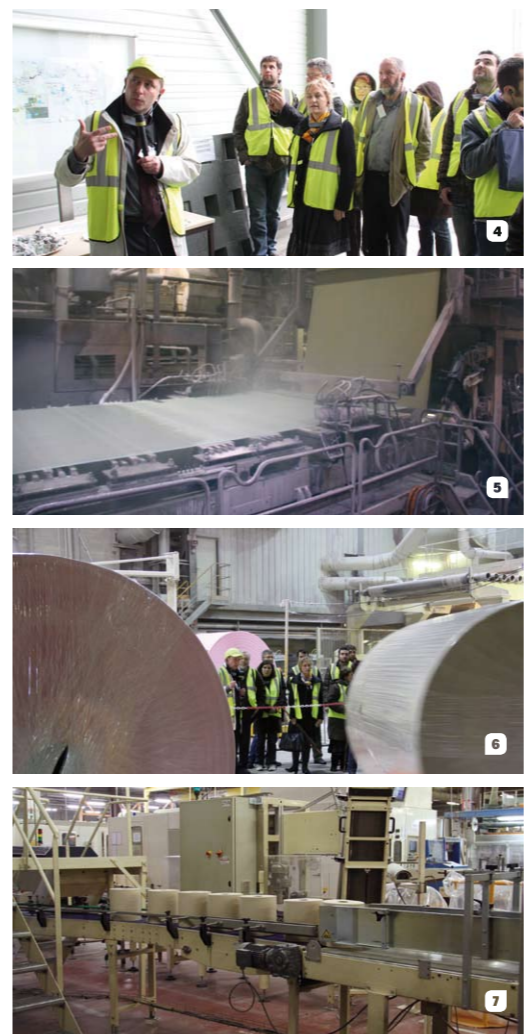
d'investissement à hauteur de 15 millions d'euros ont permis de faire de Novatissue un acteur reconnu sur le marché français du papier tissu recyclé destiné aux collectivités ou AFH (Away From Home). Lucart group en France est aussi de plus en plus présent sur le marché de la grande consommation avec la production de marques distributeurs et le lancement de sa propre marque Grazie en papier 100% recyclé haut de gamme.

Sur 18,7 hectares, Novatissue emploie aujourd'hui 240 personnes et produit 45 000 tonnes de papier recyclé par an pour 54 millions d'euros de chiffre d'affaires. 84% de ses produits sont certifiés.

Le projet « briques » :
En février 2011, Novatissue ouvre une nouvelle ligne de préparation de pâte à papier spécialement conçue pour utiliser 100% des fibres issues du recyclage des briques alimentaires. Cette nouvelle ligne va recycler une large part des briques annuellement collectées en France. L'usine s'inscrit dans une véritable démarche de proximité et travaille étroitement avec les collectivités locales. Le recyclage de la brique passe en effet par un geste éco-citoyen. Sans tri sélectif, il n'y a pas de briques à recycler ! De nombreuses actions de sensibilisation sont mises en place, particulièrement dans les Vosges. Aujourd'hui seule une brique alimentaire sur trois est triée, collectée, et donc recyclée... Un défi sociétal donc pour concrétiser les ambitions affichées de Novatissue : atteindre un volume annuel de 36 000 tonnes de briques recyclées à l'horizon 2013.



1. Papeterie Novatissue, située à Laval sur Vologne - 2. Balles d'Emballages Liquides Alimentaires - 3. Première phase de tri



4. Visite par groupes - 5. Machine à papier - 6. Bobines mères - 7. Produit fini

Un recyclage spécifique
En France, une brique est principalement composée de carton pour sa rigidité (73%), de polyéthylène ou plastique pour son étanchéité (23%) et d'aluminium (4%) pour la barrière à l'air et la lumière. La récupération du carton nécessite de séparer les fibres de cellulose des 2 autres matériaux composants (plastique et aluminium).

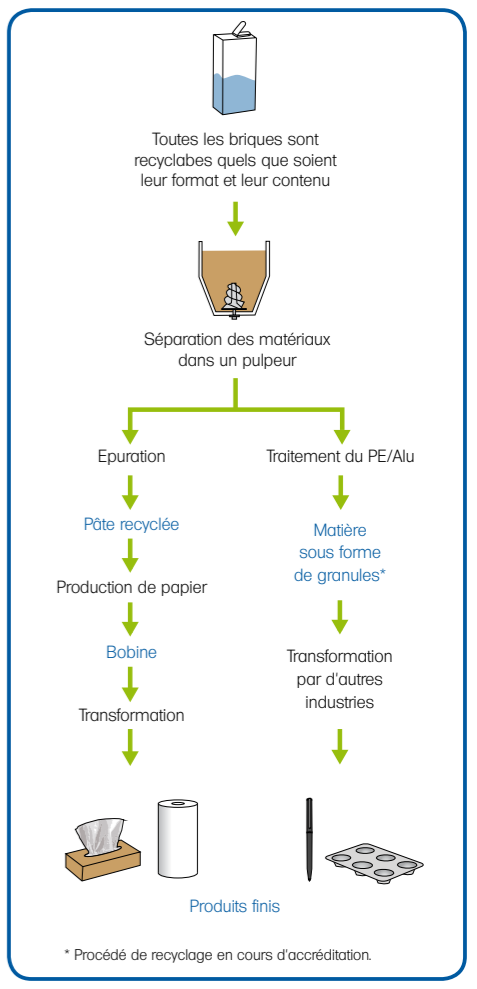
Le recyclage s'effectue en deux grandes étapes :
• La séparation des fibres cellulosiques qui s'effectue dans un pulpeur (qui traite à chacune de ses alimentations près de 130 000 briques, soit 4 tonnes d'ELA). Sous l'effet de l'eau déversée dans le pulpeur, les fibres s'hydratent, se gonflent, et sous l'action du brassage se mettent en suspension. Elles sont désormais séparées des composants plastique et aluminium, prêtes à être régénérées. La phase d'épuration permet d'éliminer les impuretés des fibres de cellulose.

• Les composants plastique et aluminium issus du pulpage sont lavés puis pressés pour être conditionnés en balles. Ces balles sont ensuite valorisées comme matière première pour d'autres industries ; transformées en granules, elles seront utilisées pour la fabrication de stylos, palettes, etc. (Ainsi, 4 tonnes d'ELA permettent la fabrication de 130 palettes).

QUE DEVIENNENT LES BOBINES DE PAPIER FABRIQUÉES ?

Aujourd'hui, 90% de la production est effectuée sur site grâce aux 9 lignes de transformation en produits d'hygiène, et 10% à l'extérieur (essuie-tout ménager).

La seconde vie des ELA à Laval sur Vologne



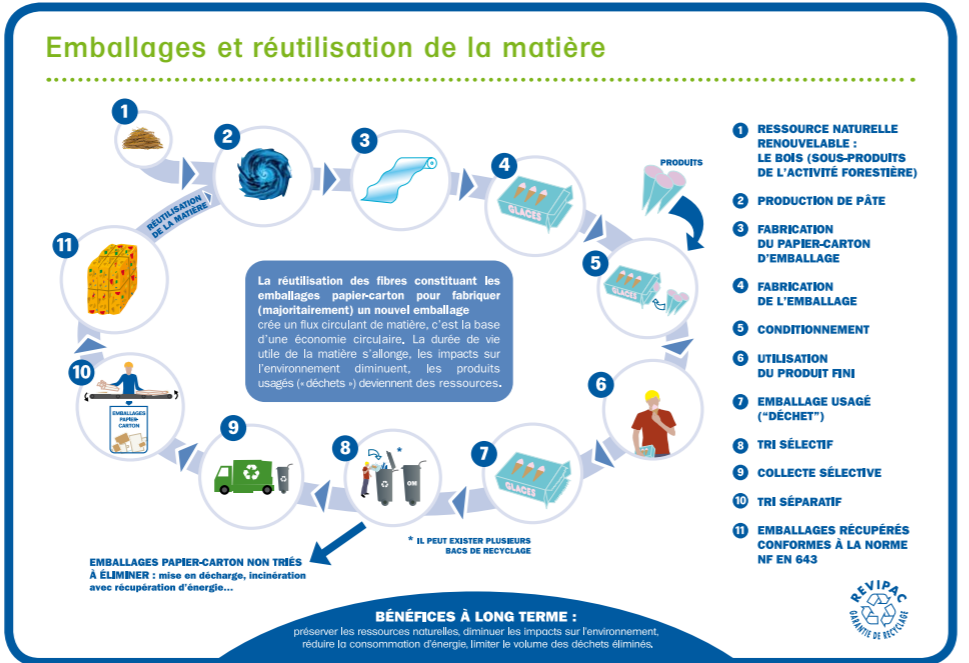
L'EXPOSITION REVIPAC

Le recyclage : une ambition partagée, une réussite commune.

Tout au long de l'année et au fil des événements organisés dans toute la France, REVIPAC a présenté les principes et les enjeux du recyclage. Ainsi, à Novatissue comme ailleurs, les participants à la visite ont pu découvrir les principes de l'économie circulaire à travers les thèmes abordés par les 4 panneaux de l'exposition.

- Emballages et réutilisation de la matière (voir ci-contre)
- Processus de recyclage
- La chaîne de recyclage : les différentes étapes
- Les emballages ménagers et le recyclage

Cette exposition et les commentaires, faits lors de la présentation, permettent d'appréhender le recyclage de manière concrète et d'en saisir ainsi toutes les spécificités, tous les enjeux et tout le potentiel.



ENTRETIEN AVEC M. PASQUINI, PRÉSIDENT DE LA PAPETERIE NOVATISSUE

Présent pour accueillir les participants et présenter son groupe et l'activité du site de Novatissue, M. Pasquini a eu l'amabilité de répondre à quelques questions relatives à son activité. Nous l'en remercions.

Quelle importance accordez-vous au principe de proximité ?

> Il est d'une importance primordiale. Recycler localement ce qui est collecté et trié participe à l'économie du territoire et ainsi au mieux vivre des habitants. Cela met en évidence le rôle essentiel du geste de tri, puisque c'est lui qui permet concrètement de donner une seconde vie à la matière des emballages. C'est aussi une démarche qui contribue au financement de la collectivité, crée des emplois et contribue plus globalement au développement industriel local. Le geste de tri n'apparaît plus comme une contrainte ; le recyclage de proximité renforce la motivation collective des citoyens.

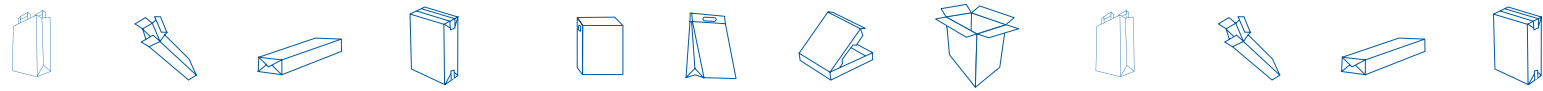
Pouvez-vous nous en dire plus sur votre engagement dans le développement durable et la protection de l'environnement ?

> L'histoire de Lucart group (groupe familial) a commencé dans les années 30 et s'est construite dans le respect de valeurs éthiques et entrepreneuriales rigoureuses qui guident depuis l'origine nos choix stratégiques. Notre investissement dans les nouvelles techniques de recyclage du papier-carton, d'abord le désencrage, et aujourd'hui les emballages multimatériaux, tout comme l'utilisation d'emballages Mater-bi biodégradables pour nos produits finis, concrétisent clairement notre démarche de développement dans le respect de l'environnement. 84% des produits sortis des lignes de Novatissue sont par ailleurs certifiés. Les nombreux brevets et enregistrements déposés par

Lucart group depuis sa création sont le meilleur témoignage de notre volonté de développer des produits de haute qualité, en accord avec les exigences du marché et de l'environnement.



M. Pasquini



LE DISPOSITIF COLLECTE-TRI-RECYCLAGE, UN CHOIX RESPONSABLE

REVIPAC, partenaire légitime ?

De par son origine tout d'abord. REVIPAC a été créé en 1993 par les organisations professionnelles de la filière emballage papier-carton et a co-fondé Eco-Emballages. C'est un engagement fort et pérenne de l'industrie papetière, soucieuse d'assurer sa part de responsabilité dans la fin de vie des emballages papier-carton.

De par sa spécialisation, REVIPAC a été créé de surcroît pour assurer la reprise et le recyclage des emballages papier-carton ménagers usagés. Davantage qu'un métier, une prise de responsabilité !

De par son engagement à garantir la reprise et le recyclage des emballages ménagers papier-carton usagés, par son choix d'appliquer le principe de recyclage de proximité, le nouveau dispositif est au service du développement des territoires.

Toutes les collectivités territoriales sont concernées !

Pour atteindre 75% de recyclage en 2012, tous les citoyens doivent pouvoir trier. L'effort du "citoyen-trieur", le financement du dispositif contribuent aussi à la vitalité de l'économie et du développement local.

Le dispositif collecte-tri-recyclage doit être un véritable service universel. C'est le sens de l'engagement de REVIPAC.

La Garantie de Reprise et de Recyclage s'applique, en effet, à chaque collectivité territoriale signataire d'un contrat avec les organismes agréés et ayant fait appel à la Garantie de Reprise et de Recyclage, cela quelle que soit la taille, la situation géographique de la collectivité, dans des conditions techniques et financières identiques, clairement définies au préalable.

Cet engagement est irrévocable. Quelles que soient les conditions économiques, la mise en

œuvre de la garantie est acquise aux collectivités qui la demandent. Le choix de REVIPAC est celui du dispositif collecte-tri-recyclage au service du développement d'une société de recyclage créatrice de valeurs sur les territoires.

Fondé depuis ses origines sur la mutualisation et la solidarité des professionnels de la filière emballage papier-carton, REVIPAC a démontré au fil des années son rôle essentiel pour la sécurité et la pérennité des dispositifs mis en place.

Nos valeurs

- > RESPONSABILITÉ > TRANSPARENCE
- > TRAÇABILITÉ > SOLIDARITÉ
- > PÉRENNITÉ > PROXIMITÉ > ÉQUITÉ

NOUVEL AGRÉMENT BARÈME E (2011 - 2016)

Nouveaux standards / Nouvelles conditions financières Revipac

Nouveaux standards

Revipac garantit la reprise et le recyclage de deux standards* définis par le cahier des charges d'agrément, (arrêté du 21 Décembre 2010, JO 28/12/2010) qui contient :

Standard 1

Papier-carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou de la déchèterie. Déchets d'emballages ménagers papier-carton non complexé, mis en balles, contenant 12% d'humidité, triés le cas échéant en deux flux, présentant dans le cas du premier flux une teneur en emballages papier-carton non complexé de 95%, et présentant dans le cas d'un second flux supplémentaire éventuel, une teneur en carton ondulé de 95%.

Standard 2

Papier-carton complexé issu de la collecte séparée. Déchets d'emballages ménagers en papier-carton complexe, mis en balles, présentant une teneur en emballages ménagers en papier-carton complexé de 95%, et contenant 12% d'humidité.

*Il existe un standard optionnel dont Revipac n'assure pas la reprise

conformes aux PTM**, conditionnés en balles standards de 601 à 1200kg, au départ des centres de tris. La tonne s'entend à 12% d'humidité maximum.

**Les PTM précisant les produits des standards sans apporter de contraintes supplémentaires.

Standard 1

(Un flux 5.02A ou deux flux 5.02A et 1.05A)

- Assimilé 5.02 (5.02A) : 95% d'une valeur de référence européenne du prix départ de la sorte 1.04 (norme EN643).

Cette valeur de référence européenne est établie sur la base de la moyenne pondérée du prix de départ de la sorte 1.04 constatée en France (mercuriale Euwid et relevé de prix Revipac), et en Allemagne (mercuriales PPI et Euwid).

- Assimilé 1.05 (1.05A), (cas de l'existence d'un second flux) : 100% d'une valeur de référence européenne du prix départ de la sorte 1.05 (norme EN643).

Cette valeur de référence européenne est établie sur la base de la moyenne pondérée du prix de départ de la sorte 1.05 constatée en France (mercuriale PPI et relevé de prix Revipac), et au Royaume uni (mercuriales PPI et Euwid).

N.B : Par dérogation, des produits conditionnés en balles « moyennes » de 400 à 600kg sont acceptés avec une déduction de 6€/tonne pour tenir compte des surcoûts

liés au stockage et à la manutention dans l'usine.

Le montant du versement est établi sur la base des prix de reprise tels que calculés ci-dessus et du poids accepté du produit par les repreneurs ; le poids accepté est celui après réfaction éventuelle pour correction d'humidité lorsque celle-ci est supérieure à 12%.

Ce prix de reprise ne pourra pas être inférieur à 25€/tonne (prix de reprise minimum garanti).

Standard 2

- Assimilé 5.03 (5.03A) : le prix de reprise est fixé à 0€/tonne au départ des centres de tri***. Ce prix pourra faire l'objet d'un ré-examen au terme d'une période de 3 années en fonction de l'évolution des conditions de reprise de cette catégorie.

NB : Par dérogation, l'enlèvement des balles « moyennes » s'effectuera à 0€/tonne au départ.

***Le poids accepté est celui après réfaction éventuelle pour correction d'humidité lorsque celle-ci est supérieure à 12%.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Nouvelles conditions financières Revipac

Le prix de reprise s'entend pour des produits

Vous êtes intéressé(e) pour recevoir des informations de REVIPAC. Merci de nous préciser votre demande.

.....

.....

.....

.....

Remplissez le coupon et adressez-le à :

REVIPAC - 23-25 rue d'Aumale - 75009 PARIS

Nom..... Prénom.....

Collectivité.....

Fonction.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone.....

Mail.....

Pour en savoir plus...

Retrouvez et téléchargez tous les documents de référence sur notre extranet www.revipac.com.
Identifiant : CT - Mot de passe : Rec_ct_10

Publication : REVIPAC - 23-25 rue d'Aumale - 75009 Paris
Tél. : 01 45 79 88 99 - Fax : 01 45 79 39 33
Email : revipac@wanadoo.fr
Conception : AdGENCY - Rédaction : AdGENCY
Crédit Photos : Michel Algret